



Violences faites aux femmes en situation de confinement COVID-19

Ressources disponibles

Etat des lieux des dispositifs de prise en charge des femmes victimes de violences et de leurs enfants. Établi le 26 mars 2020. Ces informations sont susceptibles d'évoluer.

Police et Justice

En cas d'urgence, appelez Police secours : 17

Dans les commissariats, les situations urgentes sont prises en charges en priorité, dont les plaintes pour violences conjugales. Les interventions à domicile ont également lieu. Tous les professionnel·les parisien·nes, quel que soit leur arrondissement, peuvent joindre l'un·e des 3 intervenant·es sociaux en commissariat (ISC) actuellement en télétravail :

- Cédric BIENFAIT (Commissariat du 15^e) **07.77.81.00.99** - cedric.bienfait@paris.fr
- Nadia OUMOUSA (Commissariat du 19^e) **07.77.81.01.08** - nadia.oumoussa@paris.fr
- Damien LECUYER (Commissariat du 20^e) **06 40 70 91 41** - damien.lecuyer@paris.fr

Et en plus à partir du 30 mars :

- Claire THEVENOUX (commissariat du 14^e) **07.50.65.47.13** - claire.thevenoux@paris.fr

Les services du parquet majeurs et mineurs fonctionnent. Le tribunal assure les audiences pénales urgentes et le traitement des violences conjugales et intra familiales sont priorités.

Le TGD (téléphone grave danger) : Le dispositif est maintenu. Le suivi des bénéficiaires TGD est maintenu par le Centre d'information des femmes et des familles de paris (CIDFF), par téléphone et en lien étroit avec les services du Procureur de la République. Pour saisir de CIDFF sur une situation : tgd@cidffdeparis.fr – tel : **01 83 64 72 01**.

Au civil, le Pôle famille du tribunal judiciaire de Paris assure une permanence pour les situations urgentes mais le bureau des JAF a une activité réduite.

Les requêtes urgentes des affaires familiales (exclusivement en matière d'**ordonnances de protection**, et de procédure accélérée au fond pour les enlèvements internationaux d'enfants) seront à déposer au Service d'accueil unique de justiciable (SAUJ) accompagnées de toutes les coordonnées utiles (téléphone, courriel, notamment) des requérants ou de leurs conseils pour pouvoir leur adresser les autorisations d'assigner. Ces dossiers seront traités par la permanence d'urgence des affaires familiales le mardi et le jeudi de 9h30 à 11h30 (téléphone : **01 44 32 51 37**).

Barreau de Paris : SOS Avocats

Une permanence téléphonique pour les victimes de violences conjugales est ouverte au **01 44 32 49 01**, du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h.

De façon générale, SOS AVOCATS : **0825 393 300** (0.15€ la minute) du lundi au vendredi de 19h à 23h30, sans RDV.

Barreau de Paris Solidarité : pour les victimes de violences conjugales, un système assoupli de saisine par mail, avec le soutien de la Fondation des Femmes :

forcejuridique@fondationdesfemmes.org et pour connaître les dispositifs mis en place par le Barreau de Paris en la matière : <https://www.barreausolidarite.org/nos-actions/actualites/122-l-acces-au-droit-en-periode-de-confinement-les-violences-conjugales.htm>

Les Unités médico-judiciaires de l'Hôtel-Dieu (UMJ)

Pour les examens de victimes sur réquisition judiciaire, les UMJ assurent les consultations urgentes: agressions sexuelles récentes, examens de coups et blessures pour les victimes dont l'auteur est en garde à vue (urgence procédurale).

Les permanences associatives ont été suspendues, néanmoins, certaines associations (Paris Aide aux Victimes et le CIDFF) assurent des entretiens par téléphone. Les UMJ communiquent leur numéro de téléphone et leur mail aux patientes, en fonction des situations.

Les deux psychologues des UMJ, pour les mineurs et leurs parents et pour les majeurs, assurent leurs consultations de suivi en télétravail (par téléphone ou en visioconférence), sur les situations de violences intra familiales que leurs patient.es connaissent (violences conjugales, maltraitance infantile).

Accueil des femmes victimes de violences à Paris

Les plates-formes d'écoute :

- **3919** : du lundi au samedi de 9h à 19h. Le numéro est gratuit et confidentiel. Les écoutantes, proposent des orientations vers les structures de proximité.
- **Femmes viol information / 0800 05 95 95** : La ligne d'écoute anonyme et gratuite est réduite mais reste joignable.
- **119 : Enfance en Danger** 24h/24 et 7j/7

Les services sociaux de proximité (CASVP)

6 SSP sont ouverts (1 sur 3). Pour ceux qui sont fermés, une affichette posée sur la porte indique l'adresse du SSP le plus proche qui est ouvert : les CASVP des 10^e, 11^e, 14^e, 15^e, 18^e et 19^e arrondissements.

Regroupements :

- 1, 2, 3, 4, 9 ou 10^e, contactez le CASVP du 10^e en composant le **01 53 19 26 26**
- 11 ou 12^e, contactez le CASVP du 11^e en composant le **01 53 36 51 00**
- 5, 6, 13 ou 14^e, contactez le CASVP du 14^e en composant le **01 53 90 32 00**
- 7, 15 ou 16^e, contactez le CASVP du 15^e en composant le **01 56 56 23 15**
- 8, 17 ou 18^e, contactez le CASVP du 18^e en composant le **01 53 09 10 10**
- 19 ou 20^e, contactez le CASVP du 19^e en composant le **01 40 40 82 00**.

Pour les EPI Espaces Parisiens pour l'Insertion et l'ESPEX (prévention des expulsions).

Une procédure est en cours de calage pour maintenir un accueil dans le cadre des urgences (détresse psychologique, violences conjugales, protection de l'enfance, rupture alimentaire/ hébergement). En attendant, les appels sont orientés vers le **3975**. Les professionnel·les (TS et conseiller·es insertion) traitent les demandes qui leur parviennent et prennent contact lorsque nécessaire avec les personnes accompagnées.

Pour les secteurs de l'ASE

Une permanence téléphonique avec présence physique de deux travailleur·euses sociales et d'un cadre au minimum est organisée sur chaque secteur, ceci afin de gérer les urgences.

Les points d'accès au droit (PAD)

Ils sont joignables par mail et maintiennent un service minimum d'urgence :

- **PAD 13** : contact.pad13@droitsdurgence.org
- **PAD 18** : contact.pad18@droitsdurgence.org
- **PAD 15** : pad15.courriel@orange.fr
- **PAD 19** : pad19.courriel@gmail.com

La référente violences conjugales du PAD 20 maintient son activité de traitement des urgences pour les victimes de violences conjugales et plus particulièrement pour ce qui concerne les ordonnances de protection qui doivent être prises.

PAD 20 : contact.pad20@droitsdurgence.org

Accueil des femmes par les associations

Paris Aide aux Victimes (PAV) : Toutes les permanences sont fermées au public. PAV n'assure plus de permanences aux UMJ actuellement mais reste joignable par mail : contact13@pav75.fr ou contact17@pav75.fr.

La ligne Bureau d'aide aux victimes (BAV TJ) est active : **01 44 32 77 08**. Les mails et les appels téléphoniques sont traités entre 9h et -17h.

CIDFF de Paris - Accueil du public : **01 83 64 72 01** et par mail femmesinfo@cidffdeparis.fr, de 9h30 à 13h00 et 14h00 à 17h30, du lundi au vendredi. Les locaux de l'association sont fermés au public.

Elle's IMAGINE'nt : par e-mail : accueil@ellesimaginent.fr et par le **06 61 89 47 90**, de 14h à 17h le mardi et de 12h à 15h le jeudi.

Libres terres de femmes (LTDF) maintient un accueil téléphonique sur le portable de l'association : **06 26 66 95 70**. De 10h à 12h, du lundi au vendredi. Voir le site : <http://www.ltdf.fr/>

L'accueil de jour du PHARE : Uniquement par téléphone **01 43 13 13 53**

Permanence HELP : La permanence par mail help.femmes75@gmail.com et téléphone **06 76 38 53 19** : lundis, mercredis et vendredis de 19H à 21h30 et les samedis de 14H à 18H30.

Espace Solidarité Femmes - HAFB : par téléphone : **01 43 48 18 66** et par mail : contacts@hafb-asso.com

La Maison des femmes de Paris : permanence téléphonique du lundi au vendredi de 9h30 à 18h au **01 43 43 41 13** et par mail : mdfparis.actionviolences@gmail.com

La Cimade : maintient de la permanence téléphonique. Tel : **01 40 08 05 34** ou **06 77 82 79 09** (le mercredi de 9h30 à 12h30 et de 14h30 à 17h30)

Juris Secours : par téléphone au **01 48 30 81 39** et par mail : contact@jurissecours.org

RAJFIRE : Défense des droits étrangères par mail: rajfire.asso@gmail.com (possibilité de rendez-vous pour situation urgente)

Le GAMS : Contacts par mail seulement : directrice@federatiorgams.org

L'association Femmes solidaires est fermée, pour le moment, y compris les permanences téléphoniques.

POW'HER (lieu d'accueil et d'orientation de jeunes filles / Bagnolet) : l'accueil physique est fermé. L'équipe reste disponible pour toute permanence à distance victimes ou professionnel.le.s aux mêmes horaires : lao@associationfit.org – **01 71 29 50 02** (lundi-jeudi : 10h-18h/vendredi 13h-20h).

A noter :

Violences sexuelles et sexistes : un tchat pour en parler en direct avec la police ou la gendarmerie : <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A12511> pour échanger avec une professionnelle, dans l'immédiat, le tchat d'En Avant Toute(s) (anonyme, gratuit, confidentiel) est ouvert du lundi au mercredi de 15h à 18h et le jeudi et le vendredi de 15h à 20h. <https://commentonsaime.fr/j-ai-besoin-d-aide/le-tchat/#startchat>

Structures hébergement – violences

Contexte général

Il n'y a pas de consignes strictes sur la suspension ou non de nouvelles admissions et sorties. La décision appartient à chaque association. Les résidentes sont toutes confinées, avec leurs enfants, dans leur chambre/appartement. Les équipes en présence sont réduites avec 1 à 3 personnes.

HAFB – Mise en sécurité SIAO 75 : 01 43 48 18 66 - le dispositif fonctionne, le SIAO 75 peut faire des admissions de femmes orientées par HAFB (qui a une liste d'attente). Pour 15 jours en hôtel social.

PHARE : 01 45 85 12 24 - suspension des admissions/sorties sur le contingent général.

Suzanne Képès : 01 58 01 09 45 - les admissions et les sorties suspendue le temps du confinement. L'équipe peut réorienter sur le réseau partenaire si elle reçoit des demandes.

Foyer Louise Labbé : 06 38 10 15 01 - suspension des entrées et sorties le temps du confinement

FIT, une femme un toit : 01 44 54 87 90 - pas de sortie/déménagement possible et donc pas d'admission

Impact sur l'accès au droit sociaux et administratif

Les services ont été fermés (Pôle Emploi, Préfecture, OFPRA, CAF). Dans la majorité des cas il y a un suivi à distance, mais toutes les victimes n'ont pas aisément accès aux télécommunications. Pour les préfectures, les titres et séjour et récépissés sont prolongés de 3 mois durant la période de confinement.

Pour toute précision

L'OBSERVATOIRE PARISIEN DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

ddct-opvf@paris.fr